

Année universitaire 2012-2013
Demande d'accès – MASTER RECHERCHE – PREPARATION AGREGATION

Niveau souhaité M1 M2

Préparation à l'agrégation

**Première commission juin 2012 (limite retour dossier 06 juillet 2012),
Seconde commission septembre 2012, (limite retour dossier 31 août 2012).**

Règlement de l'Université

Le règlement de validation des acquis a pour objet de permettre aux étudiants de préparer à l'université un diplôme déterminé sans perdre le bénéfice d'études antérieures, c'est-à-dire sans être astreints à la totalité de la scolarité normalement requise en vue de ce diplôme.

La décision de validation une fois accordée ne peut en aucun cas être assimilée à un diplôme obtenu au terme d'une scolarité normale. Elle ne se définit que par rapport à un diplôme à obtenir. La décision de validation perd toute validité si elle n'est pas immédiatement utilisée dans le cadre de l'université qui l'a accordée. Le cas échéant, une nouvelle demande devra être faite. Par contre, si elle a été utilisée, c'est-à-dire si l'étudiant a pris une inscription, elle est considérée comme définitive.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Attention cette demande n'est en aucun cas une acceptation.

Tout dossier rejeté à l'issue d'une première commission ne pourra être réétudié

RAPPEL à l'attention des étudiants non francophones.

Une très bonne connaissance de la langue française est exigée pour pouvoir suivre des études supérieures. Le **niveau DELF B2 ou DALF C1 est demandé (joindre le justificatif).**

N° étudiant si inscrit

Lyon2.....

N° INE ou BEA

Etat civil et coordonnées :

Etat civil, Nom, Nom d'épouse, Prénom.....

Date de naissance - lieu et pays de naissance

Adresse permanente – Code Postal – Ville.....

Adresse où envoyer les courriers.....

Tel fixe – Tel portable

Courriel.....

Résumé du cursus scolaire et universitaire :

BACCALAUREAT OU EQUIVALENCE DU BACCALAUREAT

Année d'obtention..... série..... mention.....
Établissement.....
.....
Académie.....
Dernier établissement fréquenté.....

Demande de bourses auprès du CROUS –
Date de la demande :.....

NIVEAU SOUHAITE MASTER

<p>MASTER 1ère ANNEE <input type="checkbox"/></p>	<p>MASTER 2ème année <input type="checkbox"/></p> <p>Sujet de recherche :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Directeur de recherche :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
---	---

S'AGISSANT DES DEMANDES D'ACCES EN MASTER 2, les étudiants doivent fournir (en juin ou en septembre) UN ETAT ECRIT DE LEUR RECHERCHE. Cet état sera soumis à l'appréciation du directeur pressenti et de la commission pédagogique qui délibère sous la présidence du responsable de niveau.

NATURE DE LA DEMANDE

Cocher la ou les rubriques ci-dessous après avoir attentivement lu la définition de chacune d'elles.

Transfert : Vous avez déjà été inscrit dans une Université française en Musique et vous avez demandé à cette Université le transfert de votre dossier. Vous préciserez ci-dessous, le cas échéant, si vous demandez aussi une validation d'acquis.

Réorientation : Vous avez déjà accompli au moins une année d'études (autre que Musique/Musicologie après votre baccalauréat, à Lyon 2 ou dans une autre Université. Votre demande est subordonnée aux capacités d'accueil de la filière et à votre niveau de formation.

Validation d'acquis : Vous avez déjà suivi à Lyon 2 ou ailleurs des études après le baccalauréat et/ou vous avez une expérience professionnelle qualifiante et vous demandez à être inscrit à un niveau d'études pour lequel vous ne possédez pas le titre d'accès requis. Vous souhaitez donc obtenir la validation de vos acquis personnels en raison de l'équivalence qui pourrait exister entre ceux-ci et le titre d'accès normalement exigé. La validation des acquis a pour objet de permettre aux étudiants de préparer à l'Université un diplôme déterminé sans perdre le bénéfice d'études antérieures. *La décision de validation une fois accordée ne peut en aucun cas être assimilée à un diplôme obtenu au terme d'une scolarité normale. Elle ne se définit que par rapport à un diplôme à obtenir. Elle perd toute validité si elle n'est pas immédiatement utilisée dans le cadre de l'Université qui l'a accordée. Le cas échéant, une nouvelle demande devra être faite. Par contre, si elle a été utilisée c'est-à-dire si l'étudiant a pris une inscription, elle est considérée comme définitive.*

ETUDES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DANS LE DOMAINE MUSICAL

1 – PARCOURS SCOLAIRE et ETUDES SUPERIEURES joindre obligatoirement les photocopies des relevés de notes, y compris en cas d'échec et des diplômes obtenus

Autres inscriptions :

Année	Etablissement – discipline	Résultat
2009-2010		
2010-2011		
2011-2012		

3 – AUTRES ACTIVITES OU RESPONSABILITES (culturelles, sportives, associatives...) rémunérées ou non

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER:

- copie du baccalauréat ou titre admis en équivalence,
- relevé de notes obtenues au baccalauréat,
- diplôme(s) obtenu(s) et relevé(s) de notes du (des) diplôme(s),
- justificatifs d'expériences professionnelles et (ou) stages dans le domaine de la musique,
- pour les étudiants non francophones, justificatifs niveau DELF B2 ou DALF C1,
- 2 enveloppes format 22 x 11, affranchies au tarif en vigueur et libellées à votre adresse,
- **Prévoir une attestation de transfert, si vous avez été inscrit(e) dans une autre université,** cette attestation vous sera demandée après votre admission,

Pour les demandes de préparation à l'agrégation, fournir le justificatif d'admission à la formation, soit :

Copie du CAPES complet (être certifié),

Diplôme de maîtrise de musique,

Diplôme de MASTER 1 de musique.

Seuls les étudiants en provenance d'une autre université remplissent le dossier. Les étudiants de LYON2 recevront une autorisation d'inscription dans la mesure où ils répondent aux conditions d'admission énumérées ci-dessus.

Pour les candidats résidant à l'étranger, fournir des coupons réponses internationaux correspondant aux tarifs suivants : 2 pour moins de 20g et 1 pour moins de 250g.

La décision pouvant être négative, vous devez prévoir, dès à présent, des demandes d'accès dans d'autres filières ou d'autres établissements.

Partie réservée à l'administration :

Date de retour du dossier : .../...../2012 - Etat du dossier : complet / incomplet

Date de la commission pédagogique :

Décision de la commission pédagogique : Accepté / Refusé

Admis à s'inscrire en : _____

Si refusé motif :

Avec obligation d'obtenir les enseignements complémentaires suivants :

Avec dispense des enseignements suivants :

Signature du président ou de la présidente de la commission pédagogique :

Autorisation d'inscription réalisée : OUI / NON